

MAIRIE de CHANTRIGNE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 05/06/2019 (20h30)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - **Présents** : 8 - **Votants** : 8 - **Pour** : 8 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 28/05/2019

Date d’Affichage : 08/06/2019

L’an deux mille dix-neuf, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Étaient présents : Mme DUCHEMIN F. Mr MILLET C. Mr CHENEL A., Mme TRAVERS B, CORNU P, MILLET L., Mme LEGENTIL S, Mr STAFFORD P.

Absents : Mme PINEAU M, Mme FAVRIS M , Mme MAREAU M, Mr GARNIER D, Mr. BIZEUL T, Mr SILLERE P excusés.

Mr Alexandre CHENEL a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 07/05/2019

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07/05/2019.

DL2019-21CM – Participation financière des accompagnateurs pour le séjour à Strasbourg.

Les enfants de l’école Maurice Carême, CM1 CM2 et 6^e de l’année scolaire 2017/2018 se sont rendus au Sénat à Paris et au Parlement européen de Strasbourg le 12 et 13 février 2019.

Il est demandé une participation de 10 € par adulte accompagnateurs, soit 8 adultes et 13.94€ à Mme Duchemin.

Séjour à Strasbourg	Dépenses		Recettes
Train (budget commune)	2003 €	Participation des accompagnateurs (reçu par la commune)	93,94 €
Autocar (payé par Mme Duchemin)	440 €	Subvention du Parlement européen (reçue par Mme Duchemin)	4 089.36 €
Hébergement (payé par Mme Duchemin)	772.90€		
Alimentation (payé par Mme Duchemin)	967.40 €		
TOTAL	4 183.30 €		4 183.30 €

Mme DUCHEMIN a reçu la subvention d'un montant de 4 089.36€ du parlement européen sur son compte bancaire pour une facilité des paiements lors du séjour.

Au vu des montants définitifs du coût du séjour et de la participation des accompagnateurs, Mme Duchemin recevra un avis des sommes à payer de la commune de Chantrigné d'un montant de 1 909.06 € (soit 4089.36- 440-772.90-967.40=1909.06 + 13.94) (2003 € réglé par la commune et 93.94 € reçu des accompagnateurs à la commune).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VALIDE les écritures au budget 2019.

Séjour à Strasbourg	Dépenses		Recettes
Train	2 003 €	Participation des accompagnateurs	93,94 €
		Perçue par Mme Duchemin (avis des sommes à payer juin)	1909.06 €
TOTAL	2 003 €		2 003 €

DL2019-22CM - Location Salle de Loisirs et remboursements divers - Tarifs applicables en 2020.

Après examen du bilan de fonctionnement de la Salle en 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs de location de la Salle des Loisirs pour l'année 2020 (voir tableaux ci-joints). La caution de réservation n'est demandée que pour les particuliers (non concernés associations locales, administrations et traiteur de Chantrigné). En cas d'annulation du contrat de location, cette caution ne pourra être restituée qu'en cas de motif grave (maladie, décès). Il est rappelé que des heures complémentaires seront facturées aux locataires en cas de non-respect des conditions d'entretien prévues par le règlement.

TYPE D'OCCUPATION	TARIFS pour HABITANTS					
	de CHANTRIGNE			HORS COMMUNE		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
G.S (Grande salle) P.S. (Petite salle sans scène)						
<i>Vin d'Honneur</i>	86.00	86.00	90.00	140.00	140.00	145.00
<i>Réunion</i> G.S.	100.00	100.00	105.00	125.00	125.00	130.00
<i>Réunion</i> P.S.	75.00	75.00	80.00	95.00	95.00	100.00
<i>Buffet Campagnard</i> G.S.	180.00	180.00	185.00	275.00	275.00	280.00
<i>Buffet Campagnard</i> P.S.	130.00	130.00	135.00	220.00	220.00	225.00
<i>Buffet Campagnard - Jour supplémentaire</i> G.S./P.S.	65.00	65.00	70.00	85.00	85.00	90.00
<i>Banquet (1 jour)</i> G.S.	205.00	205.00	210.00	325.00	325.00	330.00
<i>Banquet (1 jour)</i> P.S.	145.00	145.00	150.00	230.00	230.00	235.00
<i>Banquet (2 jours)</i> G.S.	290.00	290.00	295.00	430.00	430.00	435.00
<i>Banquet (2 jours)</i> P.S.	195.00	195.00	200.00	295.00	295.00	300.00
<i>Association locale</i> G.S.	90.00	90.00	95.00			
<i>Association locale</i> P.S.	65.00	65.00	70.00			
<i>Association cantonale (CHANTRIGNE inclus)</i> G.S.				190.00	190.00	195.00
<i>Association cantonale (CHANTRIGNE inclus)</i> P.S.				120.00	120.00	125.00
<i>Association - Jour supplémentaire</i> G.S./P.S.	40.00	40.00	45.00	55.00	55.00	60.00
<i>Association extérieure (sans banquet)</i> G.S./P.S.				200.00	200.00	205.00
<i>Caution de Réservation</i>	80.00	80.00	90.00	130.00	130.00	140.00

MENAGE A CHARGE DE L'UTILISATEUR ou FACTURATION :

Ménage partiel (finition) : 30 Euros/heure

VAISSELLE incluse dans le prix de location (à concurrence de 150 couverts)
Frais divers en sus (Electricité, chauffage) : 0,20 /Kwh consommé

DL2019-23CM - Location matériels informatiques à la Salle de Loisirs- Tarifs applicables au 01/07/2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter les tarifs de location de matériels informatiques à la Salle des Loisirs à compter du 01 juillet 2019 (voir tableaux ci-joints).

A chaque réservation de la salle de loisirs, une attestation de responsabilité civile sera demandée.

Il est rappelé que le matériel informatique sera facturé aux locataires en cas de non-respect des conditions de location. (Voir tarifs tableaux ci-dessous).

DL2019-23CM

SALLE de LOISIRS
Matériels
informatiques

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/07/2019

<u>TYPE D'OCCUPATION</u>	TARIFS pour HABITANTS				
	de CHANTRIGNE		HORS COMMUNE		
	2019	2020	2019	2020	
<i>Réunion</i>	50.00	50.00	50.00	50.00	
<i>Particuliers</i>	50.00	50.00	50.00	50.00	
<i>Association locale</i>	50.00	50.00	50.00	50.00	
<i>Association cantonale (CHANTRIGNE inclus)</i>	50.00	50.00	50.00	50.00	
<i>Association extérieure</i>	50.00	50.00	50.00	50.00	

TARIFS Matériels Informatique au 01/07/2019

<u>Désignation</u>	-	<u>Prix Unitaire (Euros)</u>
<i>Ecran de projection motorisée</i>		<i>1 900</i>
<i>Télécommande</i>		<i>40</i>
<i>Enceinte JBL 250W RMS 1000 Watt</i>		<i>960</i>
<i>Projecteur optome courte</i>		<i>870</i>
<i>Amplificateur de puissance 2*300W RMS</i>		<i>660</i>
<i>Table de mixage 5 voies avec port USB</i>		<i>600</i>
<i>4 micros HF mains portée 80 mètres</i>		<i>470</i>
<i>Lyre wash leds RGBW</i>		<i>360</i>
<i>Projecteur par 56 LED couleurs</i>		<i>270</i>
<i>Câble pour haut parleur</i>		<i>260</i>
<i>Console DMX 192 CANAUX</i>		<i>240</i>
<i>Stand/Rack ouvert sur roulettes en acier</i>		<i>250</i>
<i>Supore optoma</i>		<i>240</i>
<i>Support mural pour enceinte</i>		<i>170</i>
<i>Multiprise rackable 19'8 prises européenne</i>		<i>95</i>
<i>Connecteur power 12*6</i>		<i>72</i>
<i>Câble DMX XLR 20 M</i>		<i>50</i>
<i>Rallonge électrique</i>		<i>40</i>
<i>Câble XLR femelle 3 broches/XLR male</i>		<i>30</i>
<i>Câble en Y mini jack RCA</i>		<i>20</i>
<i>Câble micros 30 CM</i>		<i>15</i>

DL2019-24 CM - Tarifs Cantine, Garderie - Année scolaire 2019/2020

Madame le Maire dresse le bilan de l'année écoulée et fait part des effectifs attendus pour la prochaine rentrée scolaire (57 élèves). Elle rappelle au conseil municipal les tarifs 2018-2019 appliqués pour la cantine et l'accueil périscolaire.

CANTINE Repas Enfant : 3,30 € Repas Adulte : 5,45 €

GARDERIE Foyer imposable : la demi-heure : 0,85 €
Foyer non imposable : la demi-heure : 0,80 €
petit déjeuner et goûter inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de modifier les tarifs de 2018,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'année scolaire 2019-2020 :

CANTINE Repas Enfant : **3,40 €** Repas Adulte : **5,60 €**

GARDERIE Foyer imposable : la demi-heure : **0,87 €**
Foyer non imposable : la demi-heure : **0,82 €**
petit déjeuner et goûter inclus.

DL2019-25CM - Tarifs Accueil du Mercredi - Année scolaire 2019/2020.

Madame le Maire fait part que suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours depuis septembre 2017, et compte tenu des besoins des familles, un accueil garderie est organisé le mercredi matin. Elle invite le conseil municipal à délibérer sur le prix à appliquer pour ce renouvellement de prestation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs de 2018,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables pour l'accueil du mercredi matin de l'année scolaire 2019-2020:

De 7h 30 à 9h : GARDERIE Tarifs identiques aux jours de classe, soit :

Foyer imposable : la demi-heure : **0,87 €** Foyer non imposable : la demi-heure : **0,82 €**
petit déjeuner inclus.

De 9h à 12h30 : Accueil-loisirs Forfait fixé à 4 € par mercredi matin.

En ce qui concerne l'accueil du mercredi après-midi, le projet est en cours de réflexion avec la communauté de communes.

DL2019-26CM - Signature Convention pour mise à disposition de personnel par la Commune de St-Loup-du-Gast.

Madame le Maire rappelle aux membres présents que la Commune de St Loup du Gast a mis à disposition de la commune, par convention, un agent pour assurer les missions scolaires (aide à la préparation et service à la Cantine, surveillance des élèves, garderie du soir et du mercredi matin, ménage) pendant les semaines scolaires, (soit en moyenne 34h/semaine scolaire), et ce pour la période du 04 septembre 2018 au 06 juillet 2019.

Cette mise à disposition ayant donné toute satisfaction, il est proposé, en accord avec la Commune de St Loup du Gast, de procéder à son renouvellement pour l'année scolaire 2019-2020 aux mêmes conditions que la précédente convention :

- Mise à disposition d'un agent pour assurer des missions scolaires (aide à la préparation et service à la Cantine, surveillance des élèves, garderie du soir et du mercredi matin, ménage) pendant les semaines scolaires, (soit en moyenne 34h/semaine scolaire),
- Remboursement à la commune de St Loup du Gast au vu d'un forfait horaire suivant état des heures réellement effectuées selon les nécessités du service, et validé par chacune des deux parties,
- Durée de la convention : Conclue pour l'année scolaire 2019/2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec la Commune de St-Loup-du-Gast aux conditions exposées ci-dessus, et l'autorise à passer les avenants nécessaires à la bonne continuité du service.

INFORMATIONS DIVERSES

Suivi projet d'aménagements au terrain de sports

Une réunion a eu lieu à la mairie le vendredi 24 mai avec les membres de l'USC et la commission travaux. Il a été demandé des places de parking supplémentaires non loin des futurs vestiaires de football et l'estimatif du coût global avec la couverture du terrain de tennis. Les plans du 14 mai ont été acceptés (phase APS du projet). Suite à cette réunion, Mme le Maire souhaite faire un point d'étape et un courrier sera envoyé à l'USC. (*en annexe*).

Le dossier de demande de subventions auprès de la FFF n'a pas été signé. La date limite était le 15 mai 2019.

Personnel communal

Amandine LEROY est en congé maternité de mi-juin à fin octobre. Elle sera remplacée par Sylvie TANGUY par un contrat de 14h et une mise à disposition par la commune de Désertines le jeudi.

Marlène RAVÉ a renouvelé sa disponibilité pour l'année 2019-2020. Une publication de poste sera mise en ligne en juillet sur le site emploi territorial.

Fondation du Patrimoine – Clocher de l'Eglise

La fondation du Patrimoine a collecté 280 € à ce jour et la fondation participe à hauteur de 1 500 €. Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental.

Pour faire un don, il est possible de compléter le bon de souscription ou faire un don en ligne sur le site de la fondation du patrimoine.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : juillet 2019 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Affiché le : 08/06/2019

Le secrétaire,

Le Maire,